

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

	TIZETTOTOS DI CECTROS.	
M. François REBSAMEN	M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	MIle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	MIle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	

Membres absents:

THE MOSE NO.		
M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE	
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD	
M. François NOWOTNY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT	
Mme Christine MASSU	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU	
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE	
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND	
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER	
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN	
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER	
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER	
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M, José ALMEIDA	
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE	

OBJET: ENVIRONNEMENT

Piscine Olympique, installation d'un générateur photovoltaïque pour production d'énergie verte - Autorisation de signature de marché

Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT.

Par délibération en date du 12 novembre 2008, il a été décidé de lancer une consultation par appel d'offres ouvert pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'auvent d'entrée de la piscine olympique. Deux offres ont été remises le 9 février 2009 à 17 heures.

La Commission d'appel d'offres du 11 mars 2009 a déclaré cette procédure de consultation infructueuse car une offre était irrégulière en ce qu'elle ne respectait pas les exigences techniques du cahier des charges et l'autre offre était inacceptable en ce qu'elle était supérieure aux crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire.

Par application de l'article 35 I 1° du Code des Marchés Publics, la Commission d'appel d'offres a décidé de relancer cette consultation sous la forme d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec les deux candidats qui avaient remis une offre dans les conditions prévues par le marché.

Le coût brut de ce marché est estimé à 380 000 € HT.

Le coût résiduel pour la collectivité (c'est-à-dire y compris la moins value du matériau de base initialement prévu et les subventions) est estimé à 241 600 € HT.

Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention au titre du Plan Energie Climat Bourgogne dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables.

Il est précisé que le coût de rachat 2009 est de 60 centimes d'euros/kwh garanti sur 20 ans, pour tout dispositif intégré au bâti.

La production moyenne annuelle d'énergie verte par la Piscine Olympique est estimée à 25 000 kw environ.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché relancé sous la forme d'une procédure négociée sans publicité;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile à la bonne gestion de ce dossier ;

- de solliciter toute subvention notamment au titre du Plan Énergie Climat de Bourgogne et du Feder.

Convocation envoyée le 7 mai 2009 15 MAI 2009 Publié le

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR



Le Président Pour le Président

Pour extrait conforme,

GD2009-05-14 45 Nº45 - 2/2